



Domaine d'application	Maladie / effets	Mode d'application	(*)
Céleri-branche, céleri-pomme	Septoriose du céleri	Concentration: 0.2–0.3 % Dosage: 2–3 kg/ha Délai d'attente: 3 semaines	3

### (\*) Charges et remarques

Toxique poissons

1 = Convient également pour l'application par voie aérienne

1 = 6 kg de cuivre métallique par hectare et par année au maximum; sur 5 ans, le bilan de cuivre métal ne doit toutefois pas dépasser 20 kg par hectare au maximum

1 = 4 kg de cuivre métallique par hectare et par année au maximum

### Stockage et élimination

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Les récipients vides doivent être nettoyés avec soin et être confiés à la voirie pour leur élimination. Les restes de substances doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Sont réservées les prescriptions de la législation sur les toxiques et sur la protection de l'environnement.

### Droit de la concurrence et droit de la propriété intellectuelle

La présente décision de portée générale n'influe pas sur les règles du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle.

### Voies de droit

La présente décision peut être attaquée, dans un délai de 30 jours à compter de sa notification, auprès de la Commission de recours DFE (REKO/DFE), 3202 Frauenkappelen. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son représentant; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

10 février 2004

Office fédéral de l'agriculture:

Le directeur, Manfred Bötsch